

NOM d'USAGE

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Public Psychiatre - Médecin non psychiatre : Pôle Ressources Humaines en Santé Organisme Identité du demandeur **Email** Civilité Nom Prénom **Formulaire** L'utilisation du titre de psychothérapeute est régie par une législation qui prend en compte la formation, l'expérience et l'inscription au RPPS du département d'exercice. Modalités d'obtention du titre de psychothérapeute Par décret n°2010-534 du 20 mai 2010, et complété par l'Arrêté du 8 juin 2010, le législateur a règlementé l'usage du titre de psychothérapeute. Depuis cette date, le professionnel souhaitant utiliser ce titre doit obligatoirement se faire enregistrer dans le RPPS (ancien répertoire ADELI) du département de sa résidence professionnelle. L'inscription sur ce répertoire est subordonnée à la validation d'une formation théorique en psychopathologie clinique de 400 heures minimum et d'un stage pratique d'une durée minimale correspondant à 5 mois effectué dans un établissement agréé. L'accès à cette formation est réservé aux titulaires d'un diplôme de niveau doctorat donnant le droit d'exercer la médecine en France, ou d'un diplôme de niveau Master dont la spécialité ou la mention est la psychologie ou la psychanalyse. Des dispenses de scolarité totales ou partielles sont accordées à certaines catégories de professionnels selon l'annexe du décret du 20 mai 2010 modifié par décret n°2012-695 du 7 mai 2012. INFORMATIONS PERSONNELLES Civilité ☐ Mme **NOM de NAISSANCE**

Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Public PRENOM
Merci de bien vouloir indiquer tous les prénoms de votre état civil.
Date de naissance
LIEU ET DEPARTEMENT DE NAISSANCE Merci d'indiquer le pays de naissance.
ADRESSE POSTALE Si vous ne résidez pas en France, ou n'avez pas d'adresse personnelle, merci d'indiquer une adresse complète avec le nom des personnes qui vous héberge.
Email
TELEPHONE
PROFESSION
PROFESSION Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Psychiatre
Médecin non psychiatre
JUSTIFICATIFS A JOINDRE
Pièce justificative à joindre en complément du dossier PIECE D'IDENTITE (recto/verso)
En cours de validité
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplôme de docteur en médecine
L'attestation de l'obtention du titre de formation mentionné à l'article L.4131-1 du code de la santé publique ou diplôme de niveau master mentionné au 4ème alinéa de l'article 52 de la loi n°2004-806 du 9 août 2004.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Diplôme d'Etudes spécialisées (DES)
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ATTESTATION DE FORMATION EN PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE

Attestation de validation des formations théoriques (200h) et pratique (stage de 2 mois en ESSMS) délivrée par un

e de
2

Formulaire de demande d'inscription sur la liste départementale des psychothérapeutes - Public établissement de formation agréé uniquement pour les médecins non psychiatres.